

Objectifs

- Maîtriser les accords de performance collective dans leurs dimensions juridiques et humaines
- S'approprier le contenu et le déroulement de la négociation des APC
- Cerner les enjeux de leurs mises en oeuvre

Public

Élus du CSE

Pré-requis

Aucun

Moyens pédagogiques

QCM et mises en situation

Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

Durée

1 jour soit 7 heures

Intervenant

Juriste en droit social

Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

Tarif

Intra : 1 590 € nets / groupe
(+ frais pour la province en présentiel)
Inter : 590 € nets / jours / personne
Inter visio : 490 € nets/ jours / personne

Financement

Financement par le CSE

Modalités d'accès

30 jours avant le début de la formation

Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams.
Invitation envoyée au préalable à chaque participant.
Support de formation envoyée à l'issue de la formation

Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

Programme :

Les conditions de l'APC

Répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise
Préserver ou développer l'emploi

Les règles de conclusion

Négociation avec les délégués syndicaux ou défaut avec le CSE
Durée de l'accord

Les thèmes de négociation

Temps de travail
Rémunération
Mobilité géographique et professionnelle

Les clauses obligatoires

Rédaction d'un préambule
Fixation des objectifs poursuivis

Les clauses facultatives

Les modalités d'information des salariés sur l'application et suivi de l'accord
Efforts consentis par les dirigeants de l'entreprise
Modalités de conciliation entre la vie professionnelle, personnelle et familiale des salariés

La mise en œuvre de l'APC

Substitution des clauses de l'APC à celles du contrat de travail
Conséquences du refus des salariés